



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/061

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de l'Entreprise ENEDIS en date du 06 mars 2025.

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la mise en place d'un groupe électrogène pour des travaux de maintenance sur le réseau moyenne tension, 622 rue Marcel Sembat par l'Entreprise ENEDIS – rue Ferdinand de Lesseps (59130) LAMBERSART, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit au 622 rue Marcel Sembat afin de permettre la mise en place d'un groupe électrogène. Cette mesure prendra effet **à partir du 19 mai 2025 et pour une durée de 4 jours**.

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par l'Entreprise ENEDIS.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise ENEDIS,
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 11 mars 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

